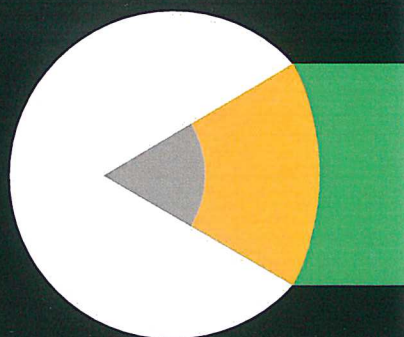


Élections municipales

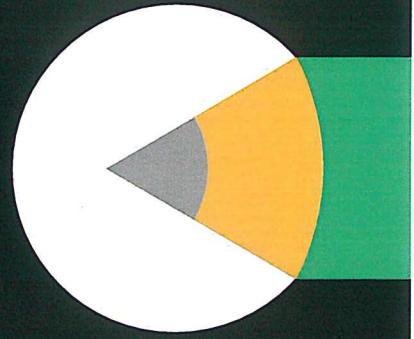


Parce que les services municipaux
sont au cœur de notre quotidien,

ALLONS VOTER!



Élections municipales



Pour voter, une personne doit :

- Être une électrice ou un électeur de la municipalité;
- Être inscrite sur la liste électorale;
- Avoir en main l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie ;

- Permis de conduire ;

- Passeport canadien ;

- Certificat de statut d'Indien ;

- Carte d'identité des Forces canadiennes.

